

Séance du : 13 novembre 2017

n° 59/2017

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Bernadette STUDER, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Serge CAZENAVE, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

N.DURY à R.MASSICOT, F.DEMANGEOT à JP.FLUMIAN, E.FABRE DURAND à JC.CASSAN, P.GREFFIER à H.NAUDINAT.

En exercice : 62

Présents ou représentés : 38

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marielle PEIRO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Guy DARNAUD, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Hubert NAUDINAT, Jean-Paul POISSENOT, Thierry POUS, Michel TOUJA.

Excusés :

Mrs Pierre MONOD, Patrick ROSSIGNOL.

Objet : Choix des candidats admis à remettre une offre dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre d'extension/réhabilitation et aménagement du siège du PETR du Pays Lauragais

Vu la délibération n° 51/2017 du 11 septembre 2017 portant adoption du programme de travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'extension, la réhabilitation et l'aménagement du siège administratif du PETR du Pays Lauragais ;

Vu les règles fixées par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Le projet d'extension, de réhabilitation et d'aménagement du siège comprend une réhabilitation des locaux existants et une extension en lien avec le bâti existant et un aménagement offrant des locaux adaptés en termes de surface, de confort, de pérennité et de besoins pour un montant des travaux estimé à 315 000€ HT.

Il doit répondre aux diverses normes et réglementations notamment l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'extension devra faire partie d'une réflexion plus importante, à l'échelle du site et pourra participer à l'amélioration du paysage environnant. Ce projet pourrait ainsi créer une nouvelle dynamique et participer à l'embellissement de cet ensemble. A travers une écriture architecturale résolument contemporaine, de notre temps, et bien pensée, les locaux gagneront en qualité architecturale. Le respect du site et des existants seront pris en compte. Le projet d'extension se veut un projet exemplaire en termes d'architecture et d'énergie.

Suite à l'adoption du programme des travaux et son enveloppe financière par le comité syndical du 11 septembre 2017, la procédure de passation du marché du maître d'œuvre pour la réhabilitation-extension du siège du PETR du Pays Lauragais a été lancée le 21 septembre 2017 avec la publication d'un avis de publicité adaptée sur les journaux suivants : BOAMP, la Voix du midi ainsi que sur la plateforme des marchés publics du Département de l'Aude et sur le site internet du PETR du Pays Lauragais.

Conformément à la réglementation, la date limite de réception des candidatures a été fixée au 20 octobre dernier. Au terme de ce délai, parmi les 21 demandes de retrait de dossiers, 9 candidatures ont été déposées (1 par courrier, 2 dématérialisées et 6 remises en main propre).

L'ouverture des plis a eu lieu le 23 octobre 2017 en présence d'une délégation d'élus.

Comme le permet l'article 3.1.1 du règlement de consultation, il a été demandé aux candidats dont le dossier était incomplet de le compléter.

Suite à cette démarche, 1 dossier a été éliminé en raison de l'absence de certains renseignements et de certaines pièces (même après relance par mail du 8 novembre 2017). Il s'agit du dossier présenté par TC Architecture.

Les candidatures ont été étudiées par la commission Travaux réunie en séance du 9 novembre pour rendre un avis consultatif.

Tel que stipulé dans le règlement de consultation, les trois candidats admis à présenter une offre sont sélectionnés au regard de leurs qualifications, qualité et garanties financières, appréciées en fonction de leurs moyens humains et matériels généraux, de leurs compétences et de leurs références pour des opérations comparables.

Il est à noter que toutes les candidatures reçues étaient pertinentes et que de nombreux échanges ont eu lieu avant de proposer au comité syndical de sélectionner les 3 groupements suivants :

- Atelier T (Laurent Tisseyre) – et les BET OPC WAVELET + SAI + GCIS
- Le 23 Architecture (David Stocco) – et les BET 3JTechnologie + SAS Technisphère

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

- ARCHEA (Alain Bayle) – et les BET CALEFACT et DYNova

Le Président expose au Comité syndical les principales caractéristiques de ces 3 candidatures.

Il est à noter que ce choix des 3 candidats ne sera définitif qu'à réception de documents complémentaires de leur part permettant de justifier qu'ils ne sont pas frappés par une interdiction de soumissionner.

A défaut de réception de ces documents ou d'une interdiction de soumissionner d'un ou plusieurs des candidats sélectionnés, leur candidature sera déclarée irrecevable et sera éliminée. Dans ce cas, les maîtres d'œuvre retenus suivants sont successivement :

- MNA (Maud Nozeran) – et les BET C.I.T.E. BET VERGE + BURILLO + CEBAT
- Pierre COURTADE - et les BET C.I.T.E. et G.C.I.S.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une voix contre :

- 1°) – de sélectionner les 3 groupements de candidats proposés par la commission Travaux pour être admis à remettre une offre dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension, de réhabilitation et d'aménagement du siège administratif du PETR du Pays Lauragais situé à Montferrand, sous réserve qu'ils justifient ne pas être frappés par une interdiction de soumissionner ;

Il s'agit des groupements suivants :

- Atelier T (Laurent Tisseyre) – et les BET OPC WAVELET + SAI + GCIS
- Le 23 Architecture (David Stocco) – et les BET 3JTechnologie + SAS Technisphère
- ARCHEA (Alain Bayle) – et les BET CALEFACT et DYNova

Si un ou plusieurs des candidats sélectionnés sont frappés par une interdiction de soumissionner, leur candidature sera déclarée irrecevable et sera éliminée. Dans ce cas, les maîtres d'œuvre retenus suivants seront successivement :

- MNA (Maud Nozeran) – et les BET C.I.T.E. BET VERGE + BURILLO + CEBAT
- Pierre COURTADE - et les BET C.I.T.E. et G.C.I.S.

- 2°) – d'autoriser Mr le Président, ou son représentant, à signer tous actes, courriers, documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 13 novembre 2017

Le Président

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr